



**Intervention de Dominique Orliac sur la proposition
de loi visant à agir concrètement en faveur de l'égalité
professionnelle entre les femmes et les hommes.**

commission des affaires sociales

Séance du mardi 24 janvier 2017

**Madame la Présidente,
Madame la Rapporteuse,
Mes chers collègues,**

**Nous étudions ce soir la proposition de loi de nos collègues
du groupe GDR visant à agir concrètement en faveur de l'égalité
professionnelle entre les femmes et les hommes.**

**Cette problématique n'est pas nouvelle. Certes, la Loi pour
l'égalité réelle entre les femmes et les hommes votée par notre
majorité a renforcé l'arsenal législatif mais le Parti Radical de
Gauche estime effectivement que des mesures plus coercitives
doivent être entreprises afin d'arriver à la plus parfaite égalité
entre les femmes et les hommes au niveau professionnel et salarial.**

À ce titre, pour nous, Radicaux de Gauche, cette égalité professionnelle et salariale est un véritable impératif. Les dispositifs de sanctions financières à l'encontre des discriminations salariales doivent être étendus à toutes les entreprises.

Ainsi, cette proposition de loi, qui formule des politiques publiques très concrètes en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, nous semble très intéressante.

D'après l'observatoire des inégalités, le salaire mensuel net moyen des hommes, pour un poste à temps plein, était d'environ 2410 euros en 2014 alors que celui des femmes ne dépassait même pas les 2000 euros, s'approchant péniblement de 1962 euros seulement, créant un écart de 448 euros. L'observatoire des inégalités pointe à juste titre que cela fait presque un demi-SMIC.

Toujours d'après l'Observatoire des inégalités, les femmes

recevaient, en 2014, en moyenne et en équivalent temps plein à peu près un salaire inférieur d'environ 20% à celui des hommes, selon les diverses méthodologies employées pour le calcul. Je crois qu'on peut donc estimer qu'il y a une énorme inégalité professionnelle et qu'il faut enfin arriver à résoudre.

En outre, les inégalités de salaires ne s'arrêtent pas là. On pourrait penser que plus le salaire est important, plus l'écart se resserre alors qu'il n'en n'est rien. Cette différence est notamment due au fait en partie que les femmes sont beaucoup moins nombreuses en haut de l'échelle salariale.

De plus, la proposition de loi pointe justement, dans son exposé des motifs, la réalité qu'aujourd'hui, les entreprises ont souvent recours au temps partiel. Pour le PRG, l'activité à temps partiel subie par les femmes doit être évitée par des incitations au télétravail et au travail à domicile, tant auprès des entreprises que des administrations.

Enfin, la proposition de loi, à l'article 7, étend le congé maternité à 18 semaines, en citant les recommandations de l'Organisation internationale du travail et la Confédération européenne des syndicats.

Cet article 7 s'inscrit dans l'idée que les Radicaux de Gauche avaient porté lors de notre niche parlementaire il y a tout juste un an puis lors de la discussion sur le projet de loi Travail et portant sur des mesures législatives destinées à mieux protéger les femmes à l'issue d'un congé maternité, en prolongeant la période légale pendant laquelle elles ne pouvaient être licenciées. Cette proposition de loi avait été adoptée à l'unanimité et protège également les hommes.

Quant au partage de la parentalité, nous sommes totalement ouverts sur la question et bien évidemment d'accords avec la proposition de nos collègues du groupe de la Gauche Démocratique et Républicaine, qui vise, à l'article 8, à allonger le congé paternité de 11 jours à 28 jours voire à 35 jours en cas de naissances multiples.

Enfin, nous saluons l'esprit de l'article 9 visant à instaurer un registre d'embauche en imposant à l'employeur de remettre à chaque candidat une notification des droits.

Pour toutes ces raisons, le Groupe des Radicaux de Gauche attend de voir la tournure que va prendre nos débats en Commission, regrette d'ores et déjà les amendements de suppression portés par nos collègues du groupe SER, et apporte son soutien de principe à ce texte, certes coercitif mais bienvenue, tant les disparités salariales n'arrivent pas à être réglées dans notre pays et ce, depuis bientôt 40 ans de lois sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.